

# Conditions de l’abonnement au Y

Le YMCA-YWCA de la région de la capitale nationale (Y) est un organisme de bienfaisance enregistré (NE : 11907 2072 RR0001).

#### Politique d’annulation

Si vous souhaitez annuler votre abonnement, veuillez visiter un de nos centres de services et **prévoir un délai de 30 jours**. Votre annulation ne sera confirmée qu’au moment où vous recevrez une acceptation écrite du Y. Pour les membres qui font un paiement annuel, un remboursement proportionnel sera effectué par notre service de comptabilité central dans un délai raisonnable. Veuillez noter que les paiements en retard doivent être payés avant d’annuler votre abonnement. L’utilisation de l’abonnement n’est pas considérée lorsque nous calculons le remboursement.

Cette entente comprend une période « de réflexion » de 14 jours pendant laquelle vous pouvez l’annuler par écrit et obtenir un remboursement complet.

#### Politique de suspension — Abonnement au Y

Un abonnement Santé et activité physique au Y peut être suspendu pour une période d’un à six mois, si vous n’êtes pas en mesure de participer aux activités du Y. Votre abonnement peut être suspendu pour un maximum de six mois par année. Une demande de suspension doit être faite par écrit en remplissant le Formulaire de modification de compte du YMCA, disponible sur notre site Web et dans nos centres de services. Des frais s’appliqueront pour chaque mois pour lequel vous suspendez votre abonnement. **Toute demande de suspension d’abonnement ne pourra être confirmée jusqu’à réception d’une confirmation par écrit (par courriel) d’un employé du Y, ou jusqu’à ce qu’un Formulaire de modification de compte n’ait été rempli.**

Votre abonnement et vos paiements mensuels préautorisés reprendront automatiquement à la date indiquée sur le Formulaire de modification de l’abonnement.

#### Politique de modification de votre catégorie d’abonnement

Au besoin, la catégorie de votre abonnement peut être modifiée, sans frais supplémentaires. Les demandes doivent être faites par écrit. Pour les membres qui font des paiements mensuels, le formulaire doit être soumis au plus tard sept jours avant votre date de paiement prévue. Pour les membres faisant un paiement annuel, une demande de modification peut être faite en tout temps.

#### Protocole et directives pour les membres

Chaque personne qui visite le Y doit avoir une expérience agréable. Nous demandons à tous les membres, bénévoles et employés d’agir avec dignité dans leurs rapports avec les autres et l’établissement, conformément à nos valeurs fondamentales : bienveillance, respect, honnêteté et responsabilité. Afin de garantir une expérience agréable et sécuritaire pour tous, veuillez prendre connaissance des attentes suivantes :

- Vous devez avoir un langage et un comportement appropriés en tout temps.
  - Dans les aires consacrées à l’activité physique, les boissons ne sont autorisées que dans des contenants en plastique fermés.
  - Il est obligatoire d’avoir des chaussures de sport et des vêtements d’exercice appropriés pour faire de l’exercice physique.
  - Veuillez respecter la politique « sans odeur » du Y.
  - Veuillez être respectueux si vous utilisez un cellulaire dans les installations du Y.
- Salle d’entraînement :
- Les poids et haltères doivent être remis aux endroits désignés ou rangés à leur place.
  - Il y a plusieurs stations de nettoyage dans la salle d’entraînement. Désinfectez toujours l’équipement que vous avez utilisé.
  - Les sacs de sport ne sont pas permis sur le plancher. Vous pouvez utiliser un petit sac en filet pour vos effets personnels.
  - Nous comptons sur tout le monde pour partager l’équipement, particulièrement entre les séries d’exercices.
  - Vous devez maîtriser les exercices que vous effectuez.
  - Il est interdit de laisser tomber les poids et haltères.

#### Résiliation de l’abonnement

Le Y peut résilier l’abonnement d’un membre :

- Sans préavis si, selon l’opinion raisonnable du Y, le comportement du membre pourrait nuire à la réputation ou aux intérêts du Y, ou s’il l’empêche de fréquenter d’autres membres du centre.
- Sans préavis, si le membre a enfreint l’une de ces conditions ou l’une des politiques ou des procédures du Y alors en vigueur. Pour obtenir plus d’informations sur les politiques et les procédures, veuillez visiter notre site Web.
- Sans préavis si certains frais d’abonnement initiaux ou les frais d’abonnement mensuels sont dus et exigibles et demeurent impayés 30 jours après la date de paiement original.

Un membre dont l’abonnement est résilié perd immédiatement tous les privilèges de son abonnement, il ne peut faire aucune demande de remboursement des frais d’abonnement initiaux ou mensuels, et il demeure responsable de tous les frais d’abonnement initiaux impayés et exigibles au moment où son abonnement se termine. Toutes les décisions du Y aux termes de cette clause sont finales et exécutoires.

#### Modifications des frais et des conditions d’abonnement

Au moment de joindre le Y, le membre est assujetti aux politiques et procédures de l’abonnement sujettes à des modifications, notamment à des changements potentiels des frais. Veuillez consulter notre site Web afin de connaître les mises à jour apportées à nos politiques et procédures d’abonnement.

Le coût de l’abonnement peut être sujet à des augmentations annuelles pour refléter la hausse des coûts, cela peut correspondre à des augmentations du coût de la vie/de l’indice des prix à la consommation en Ontario.

#### Exonération de responsabilité

Je reconnais que ma participation aux services et aux programmes offerts par le Y, ou y étant associés, m’expose à des risques et à des dangers inhérents à toute activité physique, notamment : accidents, maladie, blessure, ou mauvais fonctionnement de l’équipement ou des installations. En utilisant les services et en participant aux activités, aux sports et aux programmes offerts par le Y, ou y étant associés, j’accepte librement et j’assume entièrement tous les risques et dangers découlant de quelconques façons que ce soit de ma participation, ainsi que les risques potentiels de blessure, de dommages matériels, de pertes ou même de décès. Je reconnais aussi que les biens personnels que j’amène dans les installations du Y, ou celles où ont lieu les programmes du Y, peuvent être volés ou endommagés indépendamment de la volonté du Y. Par conséquent, j’assume tous les risques liés aux dommages découlant de la perte de mes effets personnels ou à leur perte.

Étant donné que le Y m’autorise à participer à ses activités, à ses activités sportives et à ses programmes, à utiliser ses services, et à me servir de son équipement, de ses biens et de ses installations, j’accepte, pour moi et toute personne autorisée à agir en mon nom, de :

DÉGAGER le Y et ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, entrepreneurs, bénévoles et ayants cause (collectivement les « Renonciataires ») de toute responsabilité en cas de perte, de dommage, de blessure, de décès ou de dépenses que moi ou ma famille pourrions subir, découlant directement ou indirectement de ma participation auxdits activités, sports et programmes ou de mon utilisation desdits services, peu importe la cause, notamment la négligence de l’un des Renonciataires;

RENONCER à toute réclamation contre les Renonciataires ou l’un d’entre eux. Je reconnais aussi que je pourrais causer des dommages ou des pertes à d’autres membres et à d’autres gens se trouvant au Y pendant ma participation auxdits activités, sports et programmes et mon utilisation desdits services. Dans l’éventualité où je causerais des dommages ou des pertes, de manière directe ou indirecte, j’indemniserai et dégagerai de toute responsabilité les Renonciataires en cas de réclamation, de jugement, de coûts et de dépenses (notamment les frais juridiques et les déboursements) liés auxdits dommages et pertes.

#### Politique d’accès

Une carte de membre est nécessaire pour accéder aux installations du Y. Votre abonnement n’est pas transférable à une autre personne.

Un numéro d’abonnement et un code barres sont émis pour tous les membres des programmes de santé et d’activités physiques et le code barres doit être scanné au comptoir du service à la clientèle au moment de l’arrivée du membre. Au moment de l’inscription, nous prenons une photo qui sera conservée dans notre système informatisé à des fins d’identification. Une pièce d’identité avec photo est requise au moment de l’inscription.

Le Y se réserve le droit de fermer une partie ou l’intégralité de ses installations pendant de courtes périodes afin d’effectuer l’entretien de routine ou lors d’expositions ou d’évènements. Toutes les piscines du Y sont sujettes à une période de fermeture d’environ trois (3) semaines par année à des fins d’entretien. Les membres seront avisés des périodes de fermeture et aucun remboursement ne s’appliquera si cette situation ne se produit pas plus de dix fois sur une période de douze mois.

Les enfants et les jeunes sont régis par des politiques d’accès strictes afin d’assurer la sécurité de tous les membres. Vous pouvez les consulter sur notre site Web.

#### Remboursements : programme et camp

Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit — par la poste ou par courriel. Les frais du cours ou du camp pour la session, moins 25 %, seront remboursés si la demande d’annulation est faite au moins deux semaines avant le début du programme ou du camp. Aucun remboursement ne sera effectué à moins de deux semaines de préavis. Aucun remboursement ne sera effectué pour les enfants qui doivent cesser leur participation au cours ou au camp en raison de problèmes de comportement.

Les demandes de transfert doivent être faites par écrit — par la poste ou par courriel. Il n’y a aucuns frais pour le transfert d’une session à une autre. Toutes les demandes de transfert doivent être effectuées au moins deux semaines avant le début de la session.

L’annulation et le remboursement d’un entraînement individuel sont régis par un contrat distinct signé au moment de l’achat.

**Service de serviette** : Tout membre payant des frais mensuels pour le service de serviette a droit à une (1) serviette par visite.

**Service PLUS (Y de la famille Taggart)** : Comprend un petit casier au Y de la famille Taggart seulement, trois (3) serviettes par personne par visite et l’accès aux installations PLUS.

**Cours inclus dans les abonnements** : Votre abonnement au Y vous permet de vous préinscrire à deux cours par session (certaines exclusions s’appliquent). Vous n’avez toutefois droit qu’à un seul cours de natation. Vous pouvez ajouter un complément à votre abonnement vous donnant un accès illimité aux cours (certaines exclusions s’appliquent). Vous n’avez encore droit qu’à un seul cours de natation.

**Abonnement familial** : Pour quatre (4) membres de la famille résidant à la même adresse. Vous pouvez ajouter des membres moyennant des frais mensuels. Doit comprendre un adulte (18A+).

**Abonnement couple** : Pour deux (2) adultes résidant à la même adresse.

#### Condition physique du membre

Le membre déclare et garantit être en bonne condition physique et n’avoir, à sa connaissance, aucune raison médicale ou autre qui l’empêcherait de participer à des exercices physiques actifs ou modérés et que ces exercices ne nuiront pas à sa santé, à sa sécurité, à son bien-être ou à sa condition physique (exclut les conditions médicales ayant été portées à l’attention du centre et autorisées pour les exercices).

Le membre ne peut pas utiliser les installations s’il souffre d’une infection ou d’une maladie ou affection contagieuse, ou s’il souffre d’une affection physique telle qu’une coupure ouverte, une éraflure, une plaie ouverte ou une infection mineure risquant de nuire à la santé, à la sécurité, au bien-être ou à la condition physique des autres membres.

Avant de participer aux activités du Y, le membre doit être familiarisé avec l’équipement du Y; s’il ne l’est pas, il lui incombe de se familiariser avec l’équipement en participant à une séance d’orientation ou à une séance d’entraînement individuel, ou en utilisant l’équipement à ses propres risques.

#### Politique de confidentialité

Le Y s’engage à protéger les informations personnelles en utilisant des pratiques responsables de traitement des informations, conformément aux lois relatives à la protection de la vie privée. Nous collectons et utilisons des données personnelles afin de mieux répondre à vos besoins, de garantir la sécurité de nos participants, de compiler des statistiques, de vous tenir informé des programmes et des services du Y auxquels vous êtes inscrit, d’effectuer des opérations de paiement et de répondre aux obligations gouvernementales et réglementaires. Vous pourriez également recevoir périodiquement des nouvelles sur d’autres programmes, services et opportunités offerts par le Y qui pourraient vous intéresser et dont vous pourriez bénéficier. Nous ne louons, ne vendons ou n’échangeons pas nos listes d’envoi.

Veuillez vous abstenir de prendre des photos pouvant permettre d’identifier d’autres membres sans avoir obtenu leur permission au préalable. Pour plus d’information, veuillez communiquer avec le comptoir des services aux membres.